

ACTION URGENTE

UN KURDE DE SYRIE DÉTENU AU SECRET

Un Kurde de Syrie est détenu sans aucun contact avec le monde extérieur depuis plus de trois semaines ; il a été renvoyé de force en Syrie par les autorités allemandes. Il risque fortement d'être soumis à la torture.

Khaled Kenjo, trente et un ans, a été arrêté le 13 septembre par la Sûreté de l'État syrien à Qamishli, dans le nord-est du pays, douze jours après avoir été renvoyé de force en Syrie par les autorités allemandes.



Il a été renvoyé en Syrie le 1^{er} septembre après que sa demande d'asile, déposée en 2002, a été rejetée par l'Allemagne.

Après son retour en Syrie, il a été convoqué dans les locaux de la Sûreté de l'État à Qamishli, où il s'est rendu le 13 septembre. Il n'a jamais regagné son domicile et on est sans nouvelles de lui depuis. La Sûreté de l'État est l'un des nombreux services des forces de sécurité syriennes, qui arrêtent régulièrement des personnes au moindre soupçon d'opposition au régime. Selon des informations recueillies par Amnesty International,

Khaled Kenjo a été transféré à la section de la Sûreté de l'État de Damas aux environs du 25 septembre. Toutefois, les autorités syriennes n'ont pas indiqué où il se trouvait.

Le frère de Khaled Kenjo, Ahmad Mamu Kenjo, est mort d'une hémorragie cérébrale en 2004, quelques mois après avoir été passé à tabac par des membres des forces de sécurité syriennes pendant sa détention au secret. Un autre de ses frères, Husayn Kenjo, a aussi été détenu en 2004 pendant environ seize mois en raison d'accusations liées à sa participation présumée aux manifestations et aux émeutes de la communauté kurde (voir Informations générales).

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AUX DESTINATAIRES CI-APRÈS (en arabe, en anglais, en français ou dans votre propre langue) :

- engagez les autorités à révéler immédiatement où se trouve Khaled Kenjo et à prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'il ne soit ni torturé ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements ;
- priez-les instamment de lui permettre sans délai d'entrer en contact avec ses proches, de consulter l'avocat de son choix et de bénéficier de tous les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin ;
- exhortez-les à le libérer immédiatement, à moins qu'il ne soit inculpé sans délai d'une infraction dûment reconnue par la loi.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 17 NOVEMBRE 2009 À :

Président de la République :

Bashar al-Assad
 Presidential Palace
 al-Rashid Street
 Damas
 République arabe syrienne

Fax : +963 11 332 3410

**Formule d'appel : Your Excellency, /
 Monsieur le Président,**

Ministre de la Défense :

Lieutenant-General Ali Ben-Mohammed
 Habib Mahmoud
 Ministry of Defence
 Omayyad Square
 Damas
 République arabe syrienne

Fax : +963 11 223 7842

**Formule d'appel : Your Excellency, /
 Monsieur le Ministre,**

Copies à :

Ministre de l'Intérieur :

Major Sa'id Mohammed Samour
 Ministry of Interior
 'Abd al-Rahman Shahbandar Street
 Damas
 République arabe syrienne

Fax : +963 11 222 3428

**Courriel : somi@net.sy
 Formule d'appel : Your Excellency, /
 Monsieur le Ministre,**

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Syrie dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
 INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UN KURDE DE SYRIE DÉTENU AU SECRET

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les Kurdes de Syrie sont exposés à la détention arbitraire, à la torture et aux autres formes de mauvais traitements, en particulier lorsqu'ils sont soupçonnés d'entretenir des liens avec des groupes ou partis politiques kurdes susceptibles de dénoncer le traitement réservé aux Kurdes de Syrie. Même les membres de la famille des personnes soupçonnées d'être des militants kurdes peuvent être arrêtés et détenus au secret.

En mars 2004, des heurts opposant des supporters arabes à des supporters kurdes lors d'un match de football à Qamishli, dans le nord-est de la Syrie, ont fait plusieurs morts – tous ces décès étant imputables aux forces de sécurité, qui ont tiré à balles réelles. Le lendemain, les personnes assistant aux obsèques ont essuyé des tirs des membres des forces de sécurité, qui ont blessé et tué plusieurs personnes. Qamishli et d'autres villes à majorité kurde du nord et du nord-est ont alors connu deux jours de manifestations et d'émeutes. Au moins 36 personnes ont été tuées, semble-t-il, par les forces de sécurité ; il s'agissait presque exclusivement de Kurdes. Plus de 100 personnes ont été blessées. Plus de 2 000 personnes, principalement des Kurdes, auraient été arrêtées à la suite de ces événements. Aucune enquête officielle n'a, semble-t-il, été menée sur le recours à la force meurtrière par les forces de sécurité lors de ces événements ni sur les nombreuses informations faisant état d'actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements infligés aux personnes détenues à l'époque, qu'il s'agisse d'enfants, de femmes ou d'hommes, parfois âgés.

AU 267/09, MDE 24/025/2009, 6 octobre 2009

AMNESTY
INTERNATIONAL

